

Annexe 11 : Etat initial olfactif

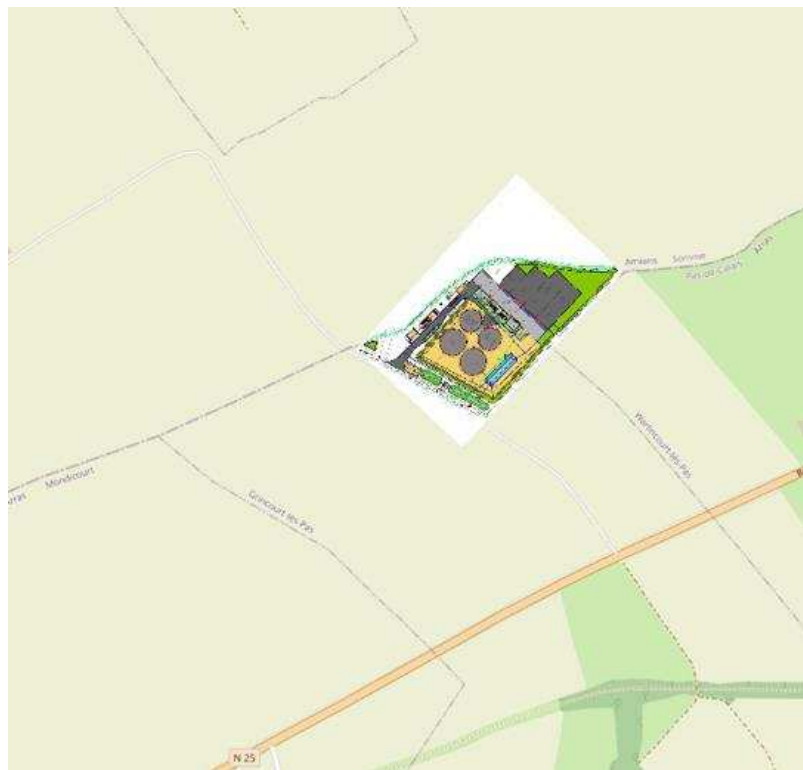
Octobre 2021



ARTOIS UNITERR

**Projet de site de méthanisation à Luchaux
(62)**

Modélisation de la dispersion des odeurs



Références : Rapport ARIA/2021.072

Documents associés : -

Type de document : Rapport d'études

Avancement du document : Version 2

Accessibilité : Restreint

ARIA Technologies SA

8-10 rue de la Ferme – 92100 Boulogne Billancourt

Tél. : +33 (0)1 46 08 68 60 – Fax : +33 (0)1 41 41 93 17 – E-mail : info@aria.fr – <http://www.aria.fr>

S.A au capital de 779 947 € - SIRET 379 180 474 00049 – Code APE 6201Z – RCS Nanterre B 379 180 474

“Un seul métier,
L'environnement Atmosphérique”

ARIA Technologies	Titre : Projet de site de méthanisation à Luceux (62) – Modélisation de la dispersion des odeurs						
N° rapport ARIA	21.072						
N° action ARIA	21.179						
Nombre de pages	28	Nombre de figures	6	Nombre de tableaux	4	Nombre d'annexes	1
Auteur(s)	ARIA Technologies, Camille HUSELSTEIN Ingénieure d'Etudes						
Sous-traitants	-						
Intérêt documentaire		Accessibilité	Confidentielle		Libre		
Oui	Non		ARIA Technologies		Restreinte		
Etat du document		Rédacteurs Nom/Date		Relecteur Nom/Date			
Version V1		Camille HUSELSTEIN Le 13/10/2021		Anne-Sophie SAFFRE le 18/10/2021			
Version V2		Anne-Sophie SAFFRE le 21/10/2021					
DIFFUSION	Date	DESTINATAIRES				Nombre	
Diffusion	21/10/2021	ARTOIS UNITERR					

SOMMAIRE

1	CADRE DE L'ETUDE.....	5
2	CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	6
2.1	Domaine d'étude	6
2.2	Le relief	7
2.3	Météorologie.....	8
2.3.1	Données météorologiques	8
2.3.2	Analyse météorologique.....	8
3	ETAT INITIAL OLFACTIF.....	12
4	IMPACT OLFACTIF DU PROJET	13
4.1	Emissions olfactives	13
4.1.1	Recensement des sources d'odeurs	13
4.1.2	Quantification des émissions d'odeurs	14
4.2	Détermination des concentrations d'odeurs	15
4.2.1	Présentation du logiciel de dispersion et paramétrages du modèle.....	15
4.2.2	Contexte réglementaire.....	16
4.2.3	Points d'intérêt	17
4.3	Résultats des simulations	18
4.4	Incertitudes	20
4.4.1	Incertitudes liées au modèle : validation du modèle ARIA Impact	20
4.4.2	Incertitudes liées aux données d'entrée	21
5	CONCLUSION	22
	ANNEXES	23
	ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU MODELE NUMERIQUE ARIA IMPACT	24

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 : fréquence d'apparition de chaque classe de vitesse de vent toutes directions confondues	9
Tableau 2 : points cibles retenus.....	11
Tableau 3 : points d'intérêt retenus.....	17
Tableau 4 : impact olfactif du site	18

FIGURES

Figure 1 : carte du domaine d'étude	6
Figure 2 : topographie du domaine d'étude (source : IGN)	7
Figure 3 : rose des vents générale Lucheux – 01/01/2020 - 31/12/2020	9
Figure 4 : répartition des cas météorologiques en fonction de la stabilité atmosphérique.....	10
Figure 5 : variation moyenne mensuelle de la température (période du 01/01/2020 au 31/12/2020)	11
Figure 6 : environnement du site (source : https://www.georisques.gouv.fr/).....	12
Figure 6 : localisation des points d'intérêt	17

1 CADRE DE L'ÉTUDE

ARTOIS UNITERR a mandaté ARIA Technologies pour réaliser une modélisation de la dispersion des odeurs issues d'un projet de site de méthanisation à Luceux (62) pour répondre aux obligations réglementaires de l'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre I^{er} du livre V du code de l'environnement.

Ce rapport présente l'impact olfactif du site déterminé grâce à une modélisation des concentrations en odeur dans l'environnement réalisée à l'aide du logiciel ARIA Impact.

Le présent rapport a été établi sur la base des informations transmises à ARIA Technologies, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives ainsi que de la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du dossier.

La responsabilité d'ARIA Technologies ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été fournies sont incomplètes ou erronées.

2 CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

2.1 DOMAINE D'ETUDE

Le domaine d'étude retenu est un rectangle de 7 km x 7 km centré sur le site. Il intègre un rayon de 3 km autour des limites du site afin de répondre à l'article 15 de l'arrêté du 14 juin 2021 relatif aux installations de méthanisation.

Figure 1 : carte du domaine d'étude



Légende

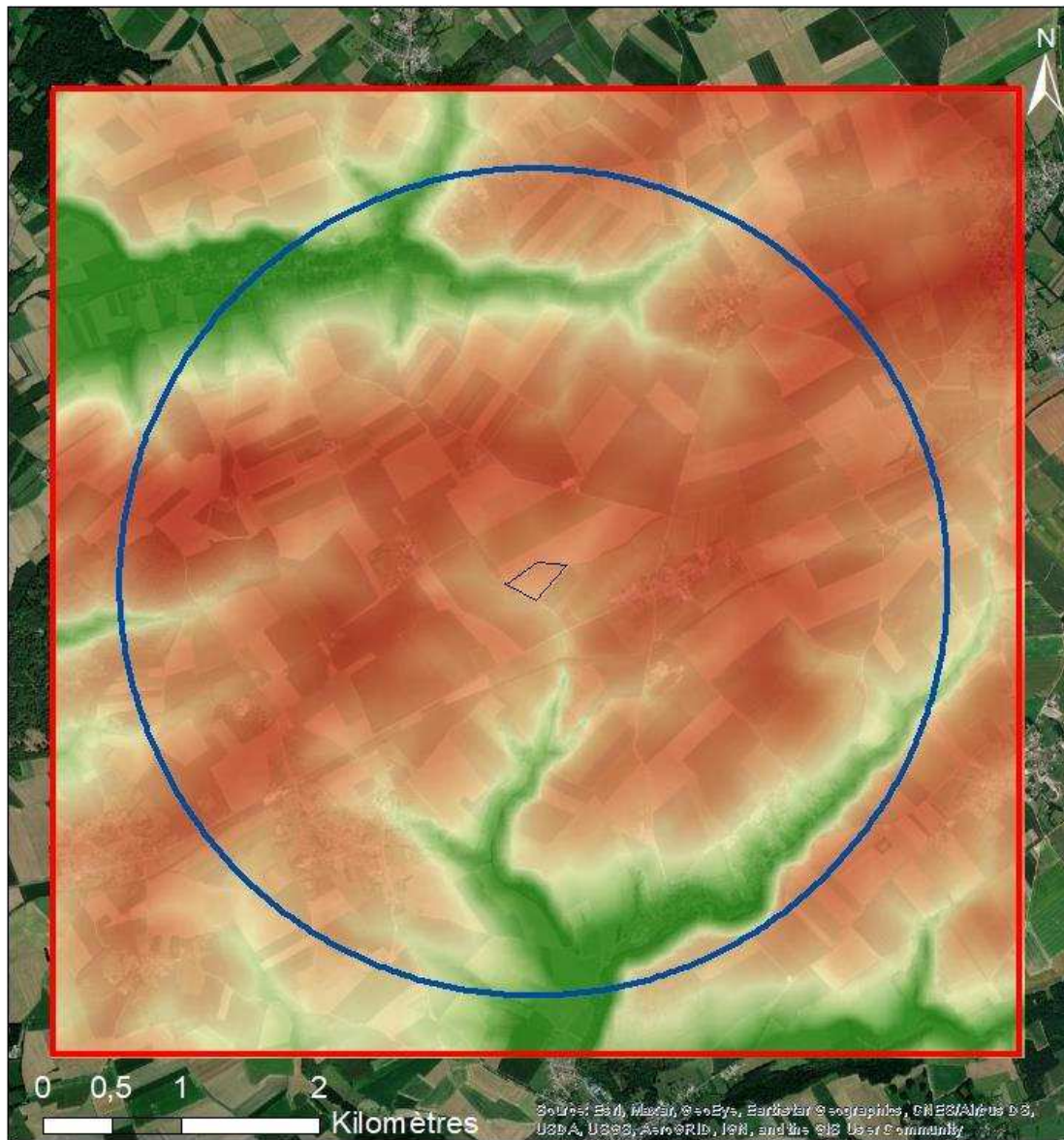
-  Domaine d'étude
-  Rayon de 3 km
-  Emprise du site






2.2 LE RELIEF

La topographie est issue d'un Modèle Numérique de Terrain au pas de 75 mètres (données IGN). La Figure 2 présente une vue 2D de la topographie sur le domaine d'étude. La topographie est comprise entre 95 et 177 mètres NGF sur la zone d'étude.

Figure 2 : topographie du domaine d'étude (source : IGN)



Légende

-  Domaine d'étude
-  Rayon de 3 km
-  Emprise du site

Topographie (m)

- Valeur
-  Elevée : 176,96
 -  Faible : 94,77



2.3 METEOROLOGIE

Les paramètres les plus importants pour les problèmes liés à la pollution atmosphérique sont : la direction du vent, la vitesse du vent, la température extérieure et la stabilité de l'atmosphère.

Ces paramètres sont variables dans le temps et dans l'espace. Ils résultent de la superposition de phénomènes atmosphériques à grande échelle (régime cyclonique ou anticyclonique) et de phénomènes locaux (influence de la rugosité, de l'occupation des sols et de la topographie). C'est pourquoi il est nécessaire de rechercher des chroniques météorologiques :

- suffisamment longues et complètes,
- représentatives de la climatologie du site.

2.3.1 Données météorologiques

Plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte pour le choix de la station météorologique la plus représentative de la zone d'étude :

- 1. sa position géographique** : la station retenue doit être la plus proche possible de l'installation et il ne doit pas exister d'obstacle majeur entre la station et la zone d'étude.
- 2. la cadence d'acquisition des données météorologiques** : il existe des stations où les relevés sont faits toutes les heures et d'autres tous les jours. Pour notre étude, nous avons besoin de données météorologiques suffisamment fines au niveau horaire pour avoir une bonne représentativité de la météorologie locale et pour prendre en compte les phénomènes météorologiques diurnes. Il est habituel d'utiliser des bases de données météorologiques comportant des données concernant le vent, la température et la nébulosité toutes les heures ou toutes les 3 heures pendant plusieurs années. Les stations « journalières » sont donc éliminées.
- 3. la pertinence des données météorologiques.**

Selon les critères ci-dessus, les données météorologiques retenues pour la simulation de dispersion proviennent des archives de simulations météorologiques mondiales de meteoblue¹ et couvrent le monde entier de 1985 à nos jours. Elles correspondent à une extraction de ces données au niveau de la commune de Luceux et fournissent les données de vent (vitesse et direction), de température et de nébulosité.

Les données météorologiques utilisées sont des mesures horaires (1 mesure toutes les heures). Ce fichier comporte trois années de mesure : du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2.3.2 Analyse météorologique

2.3.2.1 Roses des vents

La rose des vents, en un lieu donné, est la représentation graphique des fréquences des vents classées par direction et vitesse. Les intersections de la courbe avec les cercles d'une fréquence donnée fournissent les fréquences d'apparition des vents en fonction de la direction d'où vient le vent.

La Figure 3 présente la rose des vents générale sur la commune de Luceux à partir des données horaires sur la période 01/01/2020 au 31/12/2020. Le Tableau 1 synthétise les fréquences d'occurrence par classe de vitesse, toutes directions confondues.

¹ <https://www.meteoblue.com>

Figure 3 : rose des vents générale Luceux – 01/01/2020 - 31/12/2020

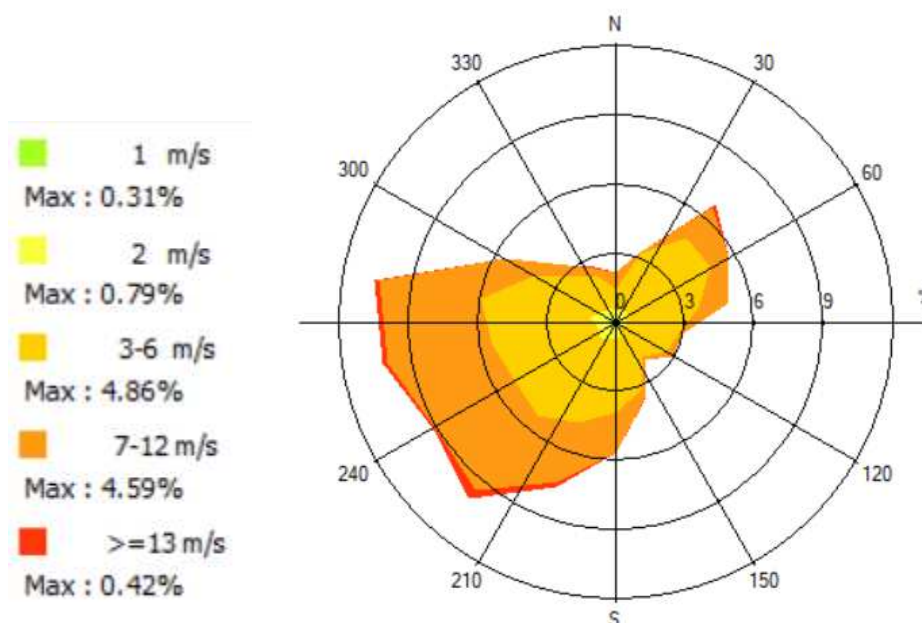


Tableau 1 : fréquence d'apparition de chaque classe de vitesse de vent toutes directions confondues

Classe de vitesse (m/s)	calmes	1	2	3-6	7-12	>=13
Borne de l'intervalle	[0 ; 0,9[[0,9 ; 1,5[[1,5 ; 2,5[[2,5 ; 6,5[[6,5 ; 12,5[[12,5 ; ∞[
Fréquence (%)	6,72%	7,75%	14,73%	54,26%	16,54%	0,00%

Sur la période retenue pour cette étude (du 01/01/2020 au 31/12/2020), les principaux résultats de cette analyse sont les suivants :

- Les roses des vents montrent trois directions privilégiées :
 - vents majoritaires de secteur **sud/sud-ouest** (27,0 % des occurrences du vent mesuré ont une direction comprise entre 160° et 250°²) ;
 - vents de secteur **ouest/nord-ouest** (19,5 % des occurrences du vent mesuré ont une direction comprise entre 260° et 330°) ;
 - vents de secteur **est/nord-est** (16,8 % des occurrences du vent mesuré ont une direction comprise entre 20° et 100°).
- Les vents les plus fréquents sont les vents de vitesse comprise entre 3 m/s et 6 m/s. Les vents ont une vitesse moyenne de 5,4 m/s (19,4 km/h).
- Les vents forts (vitesse supérieure à 6,5 m/s) proviennent principalement du secteur sud/sud-ouest. Ils représentent 16,5 % des observations.
- Les vents faibles (vitesse inférieure à 1,5 m/s) représentent 13,7 % des observations, dont 6,7 % de vents calmes.

² Les directions du vent sont données en degrés par rapport au Nord et indiquent la direction d'où vient le vent (convention météorologique internationale). Un vent de 0° est donc un vent venant du Nord, un vent de 180° est un vent venant du Sud.

2.3.2.2 Stabilité atmosphérique

La stabilité de l'atmosphère est destinée à quantifier les propriétés diffuses de l'air dans les basses couches. Elle est souvent associée à la structure thermique de l'atmosphère : par exemple, les situations d'inversion thermique se produisent lorsque l'atmosphère est stable.

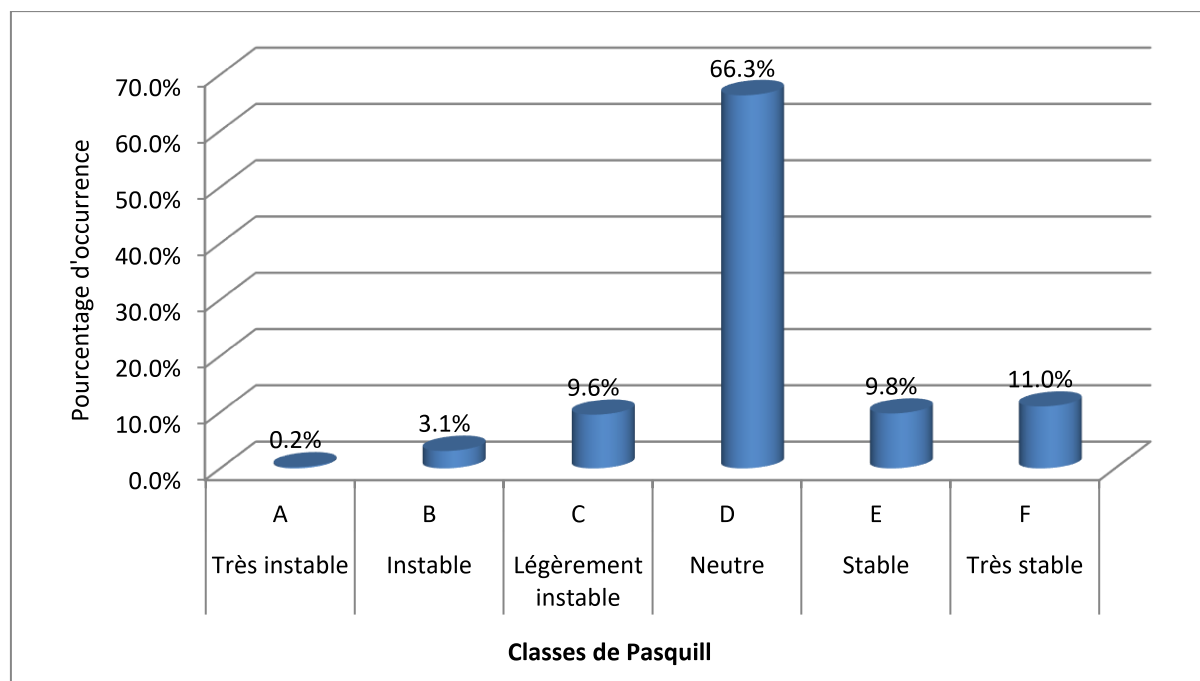
Dans cette étude, elle a été déterminée à partir des données de vent et de nébulosité qui conduit à distinguer six catégories de stabilité de l'atmosphère :

- Classe A : très instable
- Classe B : instable
- Classe C : légèrement instable
- Classe D : neutre
- Classe E : stable
- Classe F : très stable

Plus l'atmosphère est stable (catégories E et F), plus les conditions de dispersion sont défavorables. Ces situations freinent le déplacement des masses d'air et se retrouvent principalement par vents faibles et la nuit.

La Figure 4 présente la répartition des cas météorologiques en fonction de la stabilité atmosphérique.

Figure 4 : répartition des cas météorologiques en fonction de la stabilité atmosphérique

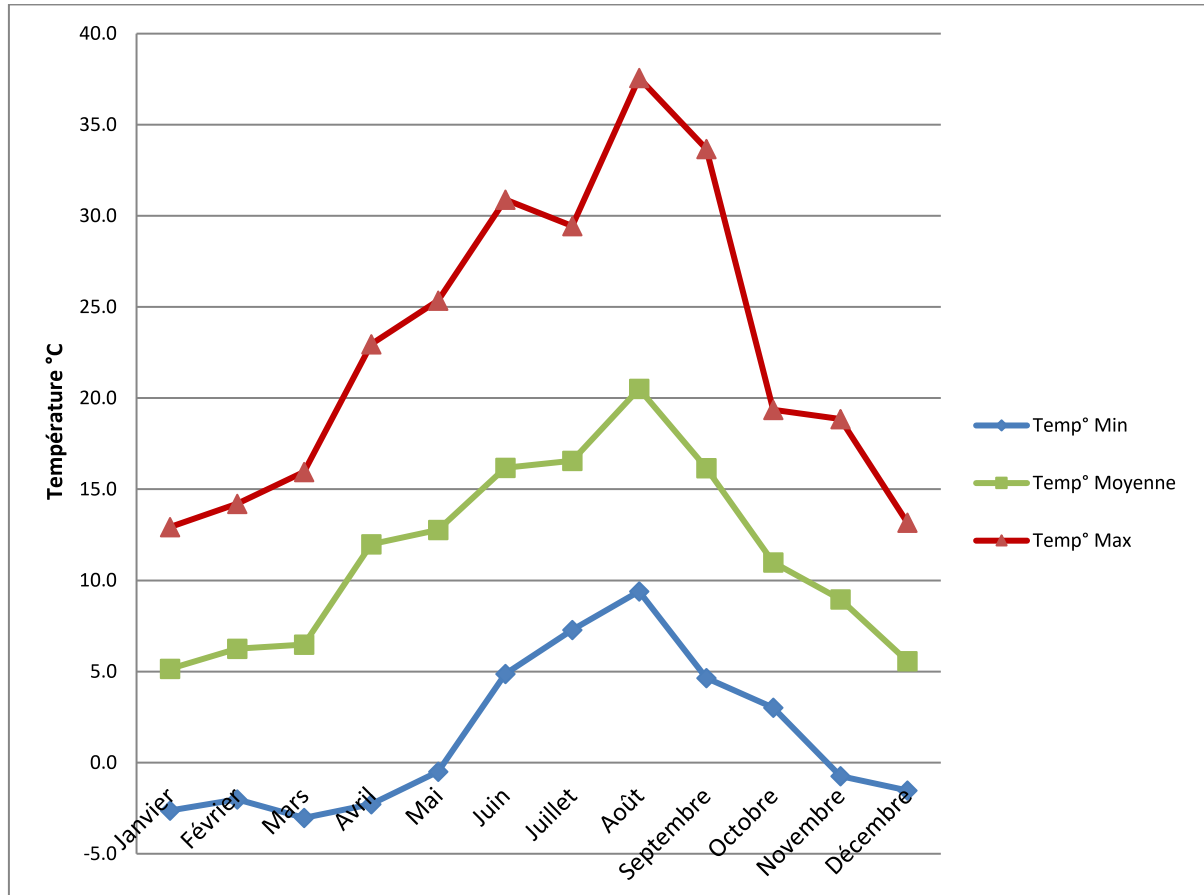


La classe D de Pasquill est la plus fréquemment observée (66,3%) suivie par les classes F (11,0%), C (9,6%) et E (9,8%). Les conditions de dispersion sont relativement favorables puisque 79,2% des observations présentent une atmosphère instable ou neutre.

2.3.2.3 Températures

La température de l'air, dernier paramètre intervenant dans le processus de dispersion des polluants, est en moyenne de 11,5 °C à Luceux sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. La Figure 5 présente les variations moyennes mensuelles de la température minimale, moyenne et maximale sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Figure 5 : variation moyenne mensuelle de la température (période du 01/01/2020 au 31/12/2020)



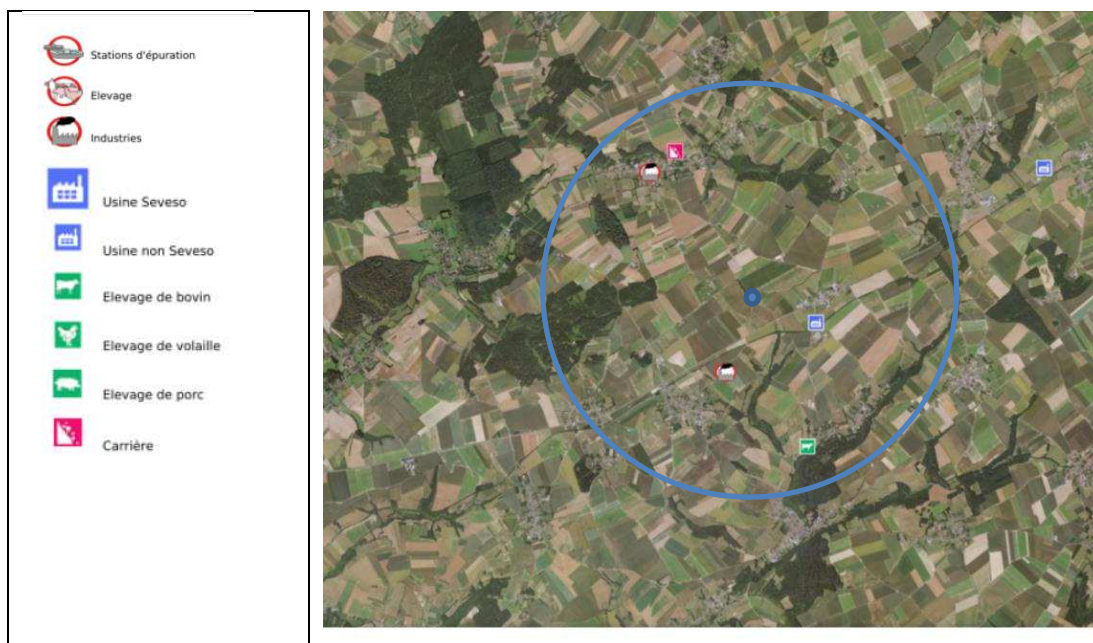
3 ETAT INITIAL OLFACTIF

Le projet se situe en milieu rural entouré de champs. Les premières habitations sont à environ 500 m à l'est du site.

Dans un rayon de 3 km autour du site, comme le montre la Figure 6, sont recensées plusieurs installations dont les activités peuvent être potentiellement sources de nuisances olfactives : coopérative agricole ORIACOOOP SAS, GAEC de l'Ancien Moulin, coopérative LUNOR.

En dehors des périodes d'épandage, aucune odeur particulière n'est actuellement à signaler aux abords du projet de méthanisation. A notre connaissance, aucune plainte n'est rapportée pour des nuisances olfactives provenant d'activités agricoles ou industrielles dans le voisinage du site.

Figure 6 : environnement du site (source : <https://www.georisques.gouv.fr/>)



4 IMPACT OLFACTIF DU PROJET

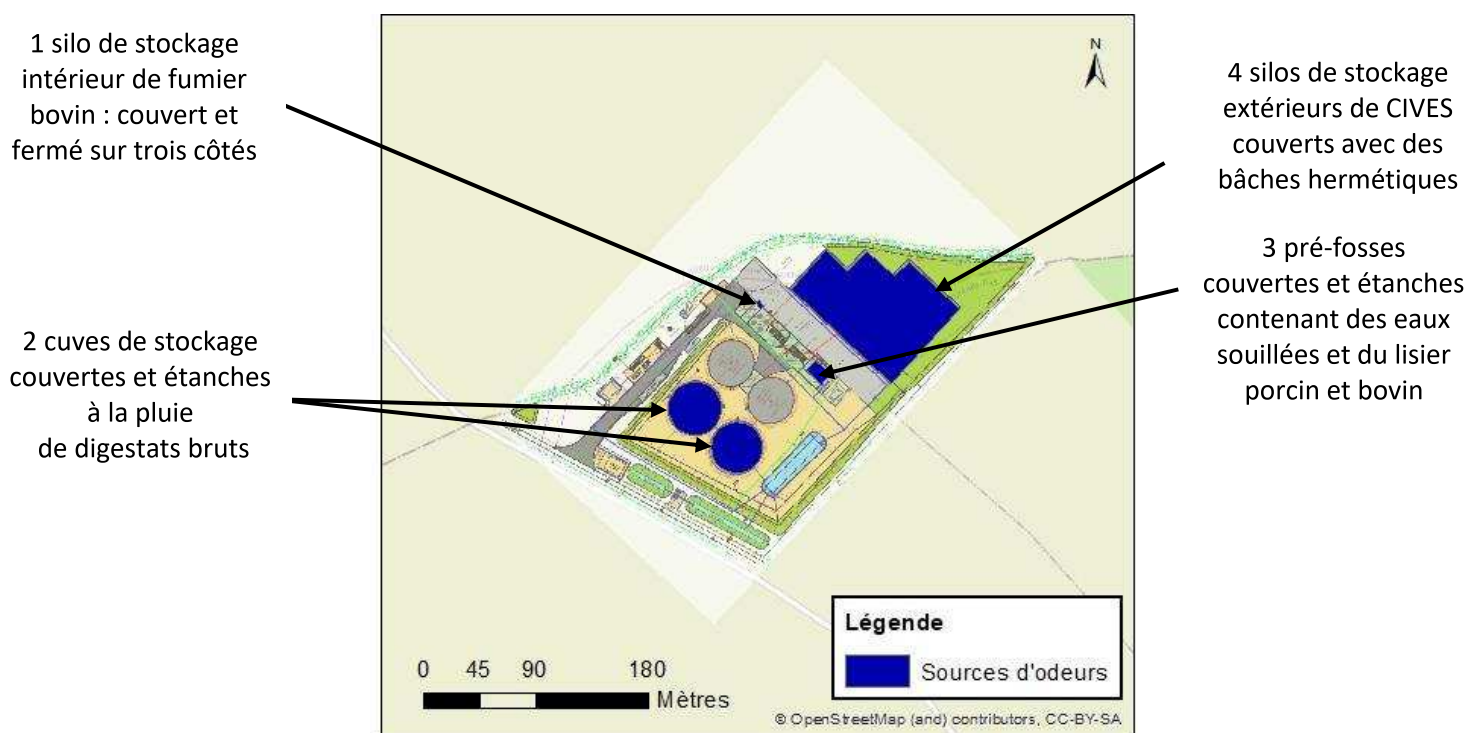
4.1 EMISSIONS OLFACTIVES

4.1.1 Recensement des sources d'odeurs

Les différentes sources susceptibles d'émettre des odeurs sont les suivantes (cf. Figure 6) :

- Le stockage de matières entrantes (fumier) situé dans un bâtiment couvert et fermé sur trois côtés : les odeurs peuvent provenir de l'ouverture sur le devant du bâtiment.
- Les CIVE et ensilage, stockés dans quatre silos bâchés hermétiquement.
- Les 3 pré-fosses stockant des lisiers (porcins et bovins), munies de couvercles de fermeture en béton.
- Les réacteurs de méthanisation : les fermenteurs seront fermés hermétiquement. Selon les données bibliographiques disponibles³, les fuites d'odeurs sont négligeables devant les autres sources d'émission d'odeurs. Ils ne seront donc pas retenus pour la suite de l'étude.
- Les cuves de stockage des digestats : celles-ci seront couvertes et étanches à la pluie.

Figure 6 : localisation des sources d'odeur



³ Rapport ADEME : Sandrine Bayle, Axelle Cadière, Stéphane Cariou, Mathilde Chaignaux, Jean-Francois Despres, Jean-Louis Fanlo, Benoit Roig. 2019. Emissions atmosphériques biologiques et chimiques de la filière de méthanisation. 115 pages.

4.1.2 Quantification des émissions d'odeurs

Le Tableau 2 présente les concentrations d'odeurs moyennes issues de données mesurées sur d'autres sites de méthanisation similaires⁴.

Tableau 2 : concentrations d'odeurs issues de la bibliographie

Source	Concentration d'odeurs à l'air libre (uo/m ³)
Stockage de fumier	504
Stockage de céréales, ensilage	720
Stockage de lisiers	355
Digesteur (réacteurs)	négligeable (< 20)
Stockage des digestats liquides	1 748
Stockage des digestats solides	229

Le silo de stockage intérieur du fumier est fermé sur trois côtés. Les odeurs peuvent provenir de l'ouverture du bâtiment de dimension de 6 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur, soit une surface d'ouverture de 18 m². Pour les émissions, il a été retenu une émission en continu, 24h/24 ce qui constitue une hypothèse majorante.

Le stockage d'ensilage et des CIVE est composé de 4 silos d'une surface totale de 4 800 m². En hypothèse majorante, on suppose que tous les silos sont pleins (surface de stockage totalement utilisée). Pour les simulations, on suppose que deux silos sur quatre sont ouverts simultanément, les autres sont couverts d'une bâche hermétique.

Les 3 pré-fosses dédiées au stockage des lisiers, d'une surface totale de 230 m², sont munies d'un couvercle et restent fermées même pendant le remplissage des fosses.

Les cuves de stockage des digestats, de diamètre 35 mètres chacune et de 8 mètres de hauteur, sont munies d'une couverture étanche à la pluie.

Les sources correspondant à des sources surfaciques à l'air libre, il a été retenu un débit émissif unitaire de 3 m³/h/m² classiquement utilisé pour ce type de source. Le Tableau 3 présente les émissions calculées pour les sources d'odeurs retenues pour cette étude. En hypothèse majorante, pour les sources couvertes (silos d'ensilage et cuves digestats), nous avons considéré que la couverture entraînait un abattement de 50 % des concentrations d'odeurs⁵.

Tableau 3 : caractéristiques des sources et flux d'odeurs

	Surface d'émissions	Concentration d'odeurs	Débit unitaire	Flux d'odeurs
	m ²	uo/m ³	m ³ /h/m ²	uo/h
Ouverture bâtiment stockage (fumier)	18	504	3	27 216
Silos de stockage bâchés (CIVE, ensilage)	4800	360	3	5 184 000
Pré-fosses (lisiers)	230	177,5	3	122 475
Cuves de stockage des digestats couvertes	1924	874	3	5 045 319
TOTAL				10 379 010

⁴ Stockage de fumier : Sandrine Bayle, Axelle Cadière, Stéphane Cariou, Mathilde Chaignaux, Jean-Francois Despres, Jean-Louis Fanlo, Benoit Roig. 2019. Emissions atmosphériques biologiques et chimiques de la filière de méthanisation. 115 pages.

« Rapport d'étude d'impact odorant d'un site de méthanisation », OLENTICA

⁵ « Impacts environnementaux de la gestion biologique des déchets – bilan des connaissances », ADEME, 2005

4.2 DETERMINATION DES CONCENTRATIONS D'ODEURS

4.2.1 Présentation du logiciel de dispersion et paramétrages du modèle

4.2.1.1 Présentation générale du logiciel

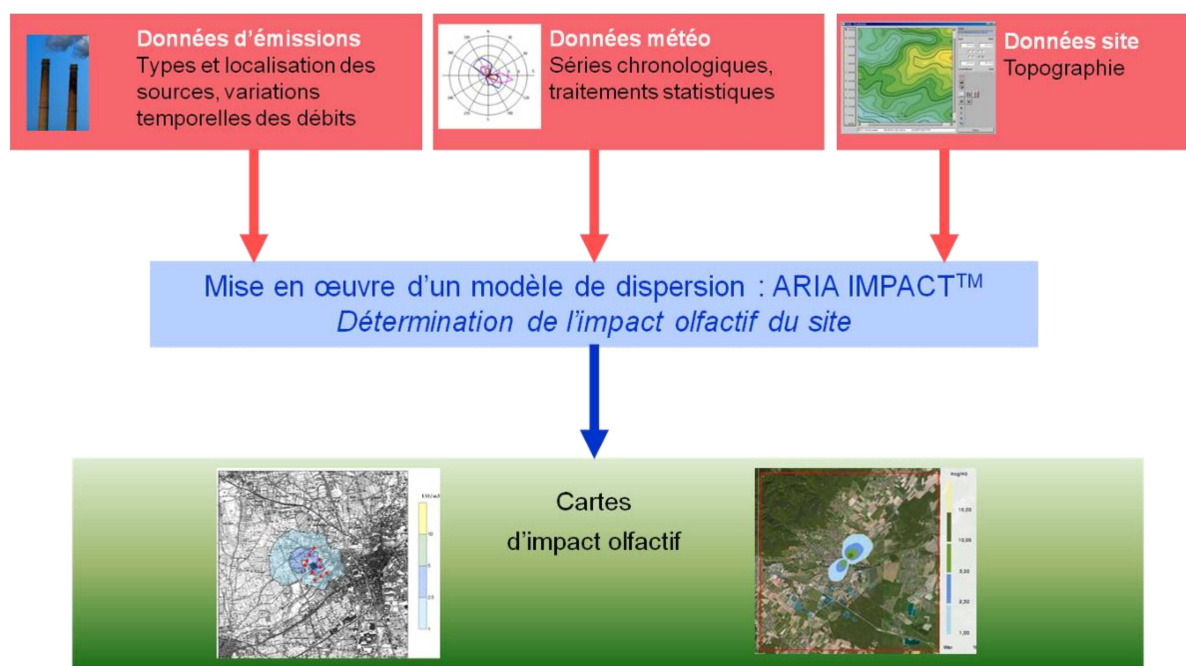
Le modèle utilisé pour cette analyse statistique est le logiciel ARIA Impact, version 1.8. Ce logiciel permet d'élaborer des statistiques météorologiques et de déterminer l'impact des émissions rejetées par une ou plusieurs sources ponctuelles, linéiques ou surfaciques. Il permet de simuler plusieurs années de fonctionnement en utilisant des chroniques météorologiques représentatives du site. En revanche, il ne permet pas de considérer les transformations photochimiques des polluants et de calculer les concentrations de polluant secondaires tel que l'ozone. Sans être un modèle tridimensionnel, ARIA Impact peut prendre en compte la topographie de manière simplifiée.

Par ailleurs, ARIA Impact est un modèle gaussien qui répond aux prescriptions de l'INERIS pour la modélisation de la dispersion de la pollution atmosphérique des rejets des installations industrielles (cf. Annexe 2 du Guide méthodologique INERIS : « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires – Démarche intégrée pour la gestion des émissions des substances chimiques par les installations classées » publié par l'INERIS en août 2013).

Une description détaillée du modèle est présentée en Annexe 1.

Le diagramme ci-dessous schématise la méthodologie.

Figure 7 : diagramme de fonctionnement du logiciel ARIA Impact



4.2.1.2 Paramétrages du modèle

Les hypothèses de calcul suivantes ont été prises en compte :

- une prise en compte simplifiée du relief ;
- une prise en compte des vents calmes ;
- un modèle de dispersion selon les écarts-types de Pasquill ;
- une maille de calcul de 75 mètres ;
- les émissions d'odeur présentées au paragraphe 3.

4.2.2 Contexte réglementaire

4.2.2.1 Définitions

Le niveau d'une odeur ou concentration d'un mélange odorant est défini conventionnellement comme étant le facteur de dilution qu'il faut appliquer à un effluent pour qu'il ne soit plus ressenti comme odorant par 50 % des personnes constituant un échantillon de population.

- **Seuil de perception** : c'est l'odeur perçue par 50 % de la population. Il est égal à $1 \text{ uo}_E/\text{m}^3$.
- **Seuil de reconnaissance** : c'est l'odeur reconnue par 50 % de la population. Il équivaut en général à 2 à $3 \text{ uo}_E/\text{m}^3$.
- **Seuil de discernement** : c'est l'odeur nettement perçue par 50 % de la population. Il équivaut à $5 \text{ uo}_E/\text{m}^3$. C'est également le seuil pour lequel les personnes peuvent différencier les odeurs, les juger voire les discriminer, et où les premières plaintes peuvent se produire. Au-delà de $10 \text{ uo}_E/\text{m}^3$, la gêne peut être importante.

4.2.2.2 Réglementation et grandeur calculée

Depuis juin 2021, les installations de méthanisation sont soumises à l'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre I^{er} du livre V du code de l'environnement. Selon l'article 15 de cet arrêté, « le débit d'odeur rejeté, tel qu'il est évalué par l'étude, doit être compatible avec l'objectif suivant de qualité de l'air ambiant : la concentration d'odeur imputable à l'installation telle qu'elle est évaluée dans l'étude d'impact au niveau des zones d'occupation humaine (habitations occupées par des tiers, stades ou terrains de camping agréés ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers, établissements recevant du public à l'exception de ceux en lien avec la collecte et le traitement des déchets) dans un rayon de 3 000 mètres des limites clôturées de l'installation ne doit pas dépasser la limite de $5 \text{ uo}_E/\text{m}^3$ plus de 175 heures par an, soit une fréquence de dépassement de 2 %.

Conformément à cet article de l'arrêté du 14 juin 2021, l'impact olfactif de l'ensemble des rejets atmosphériques issus du projet de méthanisation est évalué en estimant la valeur de la concentration dépassée 175 heures dans l'année, soit 2 % du temps. Cette valeur est à comparer à la valeur limite de $5 \text{ uo}_E/\text{m}^3$.

Pour les simulations, les concentrations d'odeur sont calculées pour chaque échéance horaire de la base de données météorologiques sur la période 01/01/2020 au 31/12/2020, ce qui représente 25 920 situations météorologiques modélisées successivement. A partir de ces simulations, les concentrations dépassées 2 % du temps ou centiles 98 sont calculées en chaque point du domaine d'étude. Elles sont ensuite comparées à la valeur repère de $5 \text{ uo}_E/\text{m}^3$.

4.2.3 Points d'intérêt

L'impact olfactif lié au projet de site de méthanisation sur les habitations riveraines est quantifié au niveau de 15 points d'intérêt. Il s'agit des habitations et écoles les plus proches. Ces points sont présentés sur la Figure 7 et décrits dans le Tableau 3.

Figure 7 : localisation des points d'intérêt



Tableau 3 : points d'intérêt retenus

Id	Nom	Distance au centre du site (m)
1	Première habitation au sud – Commune de Grincourt-lès-Pas	2590
2	Première habitation au sud-est – Commune de Warlincourt-lès-Pas	590
3	Première habitation au sud-ouest – Commune de Mondicourt	2000
4	Première habitation au nord-est – Commune de Couturelle	2140
5	Première habitation au nord-ouest – Commune de Humbercourt	2380
6	Première habitation à l'ouest – Commune de Luceux	820
7	Ecole de niveau élémentaire de Mondicourt	2400
8	Ecole de niveau élémentaire de Humbercourt	2820

4.3 RESULTATS DES SIMULATIONS

Les résultats de l'étude sont donnés sous forme de **cartes** et de **tableaux**. Ces résultats ne concernent que la contribution des rejets étudiés. L'unité retenue pour exprimer les concentrations d'odeur est l'unité d'odeur européenne par m³ d'air (uo_E/m³). Les résultats sont présentés au niveau des points d'intérêt retenus présentés au paragraphe 4.2.3.

Le Tableau 4 présente, au niveau de la zone géographique la plus impactée en dehors du site et au niveau des points d'intérêt, les concentrations d'odeur dépassées 2 % du temps, soit 175 heures par an, et les concentrations horaires maximales estimées sur l'année.

Tableau 4 : impact olfactif du site

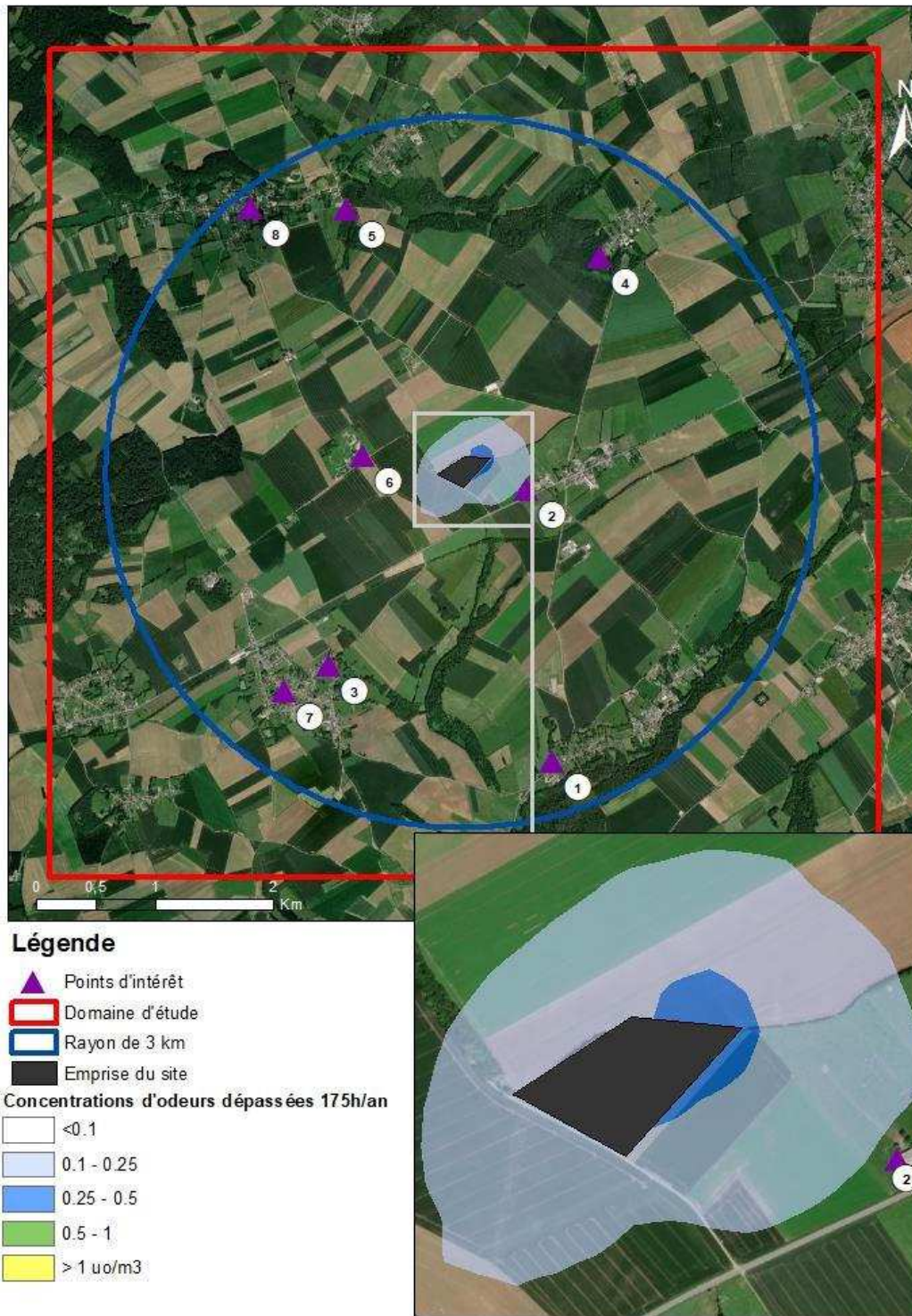
Points d'intérêt		Concentration dépassée 175 heures par an (centile 98) uo _E /m ³
1	Première habitation au sud – Commune de Grincourt-lès-Pas	0,002
2	Première habitation au sud-est – Commune de Warlincourt-lès-Pas	0,08
3	Première habitation au sud-ouest – Commune de Mondicourt	0,014
4	Première habitation au nord-est – Commune de Couturelle	0,013
5	Première habitation au nord-ouest – Commune de Humbercourt	0,005
6	Première habitation à l'ouest – Commune de Luceux	0,03
7	Ecole de niveau élémentaire de Mondicourt	0,01
8	Ecole de niveau élémentaire de Humbercourt	0,001
Point d'intérêt le plus exposé		0,08
		Point 2
Au point géographique le plus exposé du domaine d'étude en dehors des limites de site		0,3 <i>Au nord-est du site, à proximité immédiate des limites de site, dans une zone inhabitée</i>
Valeur limite (Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation)		5 uo_E/m³ <i>à ne pas dépasser dans les zones d'occupation humaine</i>

Au point le plus exposé en dehors des limites de site, situé au nord-est du site à proximité immédiate des limites du site dans une zone non-habitée, la concentration d'odeur dépassée 2 % du temps est de 0,3 uo_E/m³, valeur largement inférieure à la valeur limite fixée à 5 uo_E/m³.

Au niveau des points cibles retenus, les concentrations dépassées 2 % du temps (centile 98) sont très faibles et restent inférieures à 0,3 uo_E/m³ sur l'ensemble des zones habitées de la zone d'étude, valeur 10 fois plus basse que la valeur limite fixée à 5 uo_E/m³ par l'article 15 de l'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre I er du livre V du code de l'environnement.

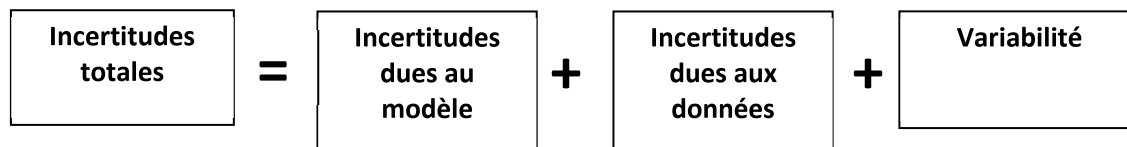
Le point d'intérêt le plus exposé est situé à environ 590 m à l'est du site (point n°2 – commune de Warlincourt-lès-Pas) avec une concentration d'odeur de 0,08 uo_E/m³.

Figure 9 : carte des concentrations d'odeurs dépassées 175 heures par an en 2020 (centile 98)



4.4 INCERTITUDES

Les incertitudes liées à la modélisation de pollution de l'air ont été définies (Morgan M.G, 1990) comme étant le cumul, au prorata de leurs contributions, des incertitudes des différentes données nécessaires au fonctionnement du modèle et au modèle lui-même. Ces incertitudes peuvent être résumées par l'équation ci-dessous :



Pour d'autres auteurs, elles ont pour origine trois sources majeures (Hanna, 2004) en ce qui concerne la modélisation de la qualité de l'air :

- La variabilité des résultats due aux fluctuations naturelles de la concentration dans l'atmosphère (turbulence aléatoire). Ce type d'incertitude sera présent dans n'importe quel modèle prenant en compte des phénomènes météorologiques ;
- Les erreurs sur les données d'entrées : émissions, données sur les instruments de mesures ou manque de représentativité des instruments de mesures par exemple ;
- Les erreurs dues à la représentation de la physique dans les modèles, soit dues à des erreurs de formulation, soit dues à des incertitudes dans les paramètres utilisés dans les formulations.

4.4.1 Incertitudes liées au modèle : validation du modèle ARIA Impact

Afin de déterminer les incertitudes sur le modèle ARIA Impact, diverses comparaisons avec des campagnes de mesures ont été effectuées :

- Etude RECORD (Perkins, 2005) concernant l'application de plusieurs modèles gaussiens sur deux campagnes de mesures internationales : la campagne « Prairy Grass », représentative d'un rejet au sol en milieu rural et la campagne « Indianapolis » relative à un rejet de cheminée en milieu urbain. Les résultats de cette étude sont disponibles à l'adresse web suivante http://www.record-net.org/record/synthPDF/Synth_record03-0805_2A.pdf. Les résultats de cette étude montrent qu'en milieu rural et pour un rejet au sol, ARIA Impact a tendance à sous-estimer légèrement (17 %) les mesures avec un coefficient de corrélation aux mesures tout à fait acceptable. En milieu urbain, ARIA Impact a tendance à surestimer les concentrations (1 %) mesurées avec un coefficient de corrélation moins performant (0.37) mais correspondant à la meilleure corrélation obtenue parmi des modèles testés ;
- Etude ARIA Technologies pour le SPPPI Dunkerque concernant l'application du modèle ARIA Impact à l'ensemble de la zone industrielle de Dunkerque pour les rejets de SO₂. Les comparaisons aux capteurs du réseau OPAL'AIR ont montré un ratio modèle/mesures pour la concentration de 0.95 en moyenne ;
- Etude AFSSA des retombées en dioxines et PCB à proximité de plusieurs incinérateurs français basée sur une comparaison des dépôts calculés par ARIA Impact avec une campagne de mesures terrain. Les résultats ont été estimés satisfaisants ;
- Comparaison des résultats de déposition obtenus par le modèle ARIA Impact autour d'une installation industrielle émettant du fluor en prenant en compte des rejets canalisés et surfaciques. Le ratio modèle/mesures obtenu est de 84 %.

ARIA Impact a obtenu de bonnes performances dans le cadre de plusieurs campagnes de mesures in situ, ce qui est un gage de qualité.

4.4.2 Incertitudes liées aux données d'entrée

Les données d'entrées du modèle sont de trois natures :

- Les émissions ;
- La météorologie ;
- Les paramètres du modèle choisis.

4.4.2.1 Incertitudes liées aux émissions

La concentration calculée par le modèle à une échéance donnée est directement proportionnelle aux flux émis par l'installation pour chaque polluant. Les approximations faites au niveau des émissions ont donc un impact direct sur les concentrations.

On suppose que les sources d'émissions émettent en continu dans le temps. Les émissions d'odeurs des sources sont considérées comme homogènes sur la totalité de leur surface d'émission. Elles ne prennent pas en compte un éventuel passage préférentiel ou pic d'émission.

4.4.2.2 Incertitudes liées aux mesures météorologiques

Les données météorologiques sont issues des mesures de Météo-France. La station choisie a été qualifiée comme étant la plus représentative du site.

L'incertitude la plus grande dans la fourniture des données de Météo-France est l'incertitude sur la direction du vent qui est de +/- 5°. Ce manque de précision sur la direction de vent peut avoir pour incidence la surestimation des concentrations dans les 36 directions « mesurées » et une sous-estimation dans les zones entre deux données de direction « mesurées ». Cette incertitude est compensée dans le modèle ARIA Impact par l'ajout à chaque échéance météorologique d'une direction supplémentaire aléatoire comprise entre -5° et +5° afin de mieux simuler les directions réelles.

Les précisions des mesures de vent d'un dixième de m/s et celle de la température d'un dixième de degré Celsius sont largement suffisantes compte tenu de leur intervention dans les équations.

Les données de nébulosité sont exprimées en octas. Elles sont issues d'une observation « manuelle » de l'opérateur Météo-France. En l'absence de données, le modèle ARIA Impact compense ces données invalides en basculant sur une méthode simplifiée dite « vent/jour/nuit » où la classe de stabilité est répartie entre les classes légèrement instable à stable en fonction de la vitesse du vent et du jour ou de la nuit.

4.4.2.3 Incertitudes liées aux paramètres du modèle

Dans les modèles complexes prenant en compte de façon fine les géométries et ayant des paramétrisations fines des phénomènes physiques, l'incertitude liée au choix par l'utilisateur des paramètres du modèle, c'est-à-dire des options de calcul mais également de la génération du maillage de calcul peut être grande. Des études ont montré qu'à données identiques, le même modèle mis en œuvre par deux équipes différentes pouvait conduire à des résultats présentant des écarts importants.

Concernant les paramètres liés aux polluants (vitesse de dépôt, coefficient de lessivage, type particulaire ou non), ces paramètres sont issus de l'état de l'art actuel des connaissances.

5 CONCLUSION

L'étude de dispersion des odeurs liées au projet de site de méthanisation à Luceux (62) a été confiée à ARIA Technologies pour répondre à l'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre I er du livre V du code de l'environnement.

Les émissions d'odeur proviennent de quatre sources surfaciques, dont le flux d'odeur total est égal à $10,3 \cdot 10^6$ uo_E/h.

Conformément à l'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre I er du livre V du code de l'environnement, la valeur repère retenue pour cette étude est fixée à 5 uo_E/m³ à ne pas dépasser plus de 175 heures par an dans un rayon de 3 km des limites de site (valeur limite réglementaire fixée par l'arrêté ministériel).

Les résultats suivants ont été obtenus :

- Au point le plus exposé en dehors des limites de site, situé à l'est du site à proximité immédiate des limites du site dans une zone non-habitée, la concentration d'odeur dépassée 2 % du temps est de 0,3 uo_E/m³, valeur inférieure à la valeur limite fixée à 5 uo_E/m³.
- Au niveau des points d'intérêt retenus, les concentrations dépassées 2 % du temps (centile 98) sont très faibles et restent inférieures à 0,3 uo_E/m³ sur l'ensemble des zones habitées de la zone d'étude, valeur 15 fois plus basse que la valeur limite fixée à 5 uo_E/m³ par l'article 15 de l'arrêté du 14 juin 2021. Le point d'intérêt le plus exposé est situé à environ 590 m à l'est du site (point n°2 – commune de Warlincourt-lès-Pas) avec une concentration d'odeur de 0,08 uo_E/m³.

En l'état actuel (avant implantation), aucune plainte n'est rapportée pour des nuisances olfactives provenant d'activités agricoles ou industrielles dans le voisinage du site d'implantation envisagé. Compte tenu des activités du site et des mesures préventives qui seront mises en place, et de l'éloignement des habitations (500 m), le projet n'est pas susceptible d'entraîner une augmentation des nuisances odorantes.

En conclusion, les concentrations d'odeurs calculées au niveau des zones habitées de la zone d'étude sont nettement inférieures à la valeur limite de 5 uo_E/m³ ne pas dépasser plus de 175 heures par an, valeur limite fixée par l'article 15 de l'arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre I er du livre V du code de l'environnement.

ANNEXES

Annexe 1 : Description du modèle numérique ARIA Impact

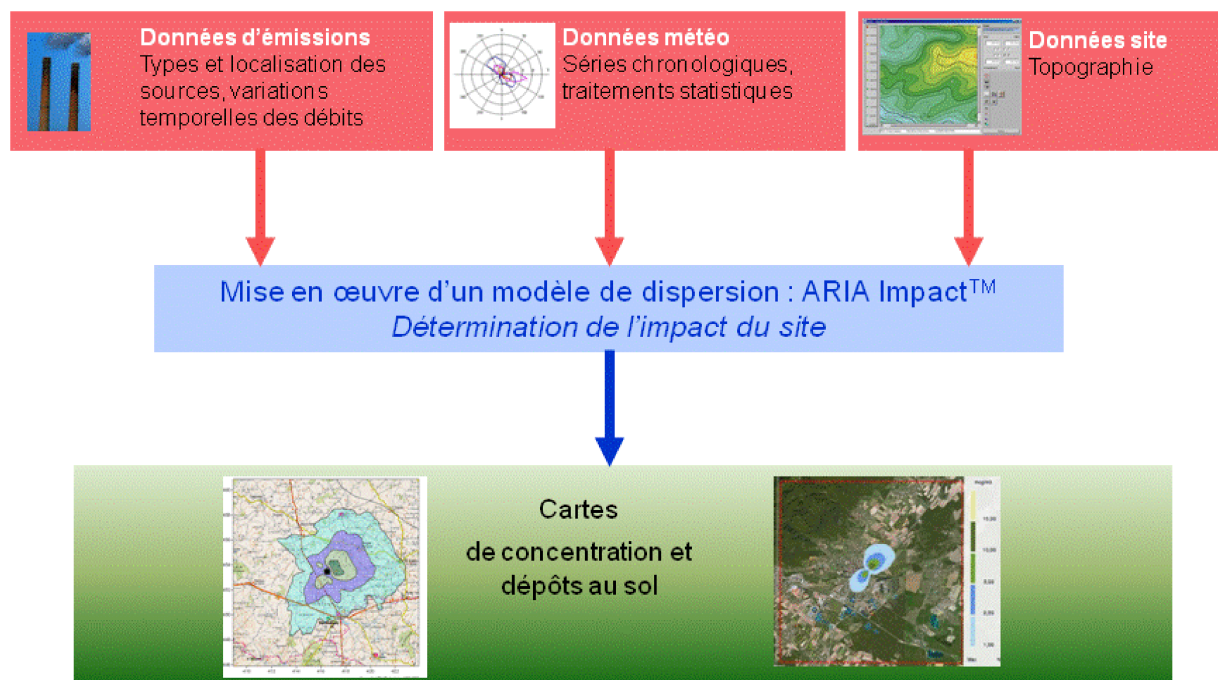
Présentation générale

ARIA Impact™ est un modèle de type "gaussien", conforme aux recommandations de l'E.P.A.⁶. ARIA Impact **répond également aux prescriptions de l'INERIS** pour la modélisation de la dispersion de la pollution atmosphérique des rejets des installations industrielles (cf. Annexe 2 du Guide méthodologique INERIS : Evaluation des Risques Sanitaires liés aux substances chimiques dans l'Etude d'Impact des ICPE). C'est un logiciel de modélisation de la pollution atmosphérique qui permet de répondre à l'ensemble des éléments demandés par la législation française sur la qualité de l'air et européenne, et de fournir les éléments indispensables à :

- l'évaluation des risques sanitaires d'une installation industrielle (moyenne annuelle, centiles, dépôts),
- l'évaluation de l'impact olfactif (concentration d'odeurs, fréquences de dépassement de seuil),
- l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air d'un aménagement routier (moyenne annuelle, centiles).

ARIA Impact™ permet d'étudier **l'impact à long terme** d'une installation en reconstruisant l'impact statistique des émissions à partir d'une chronique météorologique réelle de plusieurs années. Cette approche donne, sur de longues périodes, des résultats cohérents avec les observations des réseaux de la surveillance de la qualité de l'air pour des distances supérieures à 100 mètres.

Le schéma ci-dessous présente la démarche qui est mise en œuvre dans les études d'impact :



⁶ Agence de l'environnement américain (Environment Protection Agency).

Fonctionnalités techniques

Logiciel multi-espèces et multi-sources

ARIA Impact™ permet de modéliser la dispersion de :

- de **polluants gazeux** (NO_x, SO₂...) : dispersion passive pure sans vitesse de chute ;
- de **polluants particulaires** (PM10, métaux lourds, dioxines...) : dispersion passive et prise en compte des effets gravitaires en fonction de la granulométrie. Les poussières sont représentées sur un nombre arbitraire de classes de taille : si la granulométrie des émissions est connue, des calculs détaillés peuvent être effectués.
- des **odeurs** : mélange de molécules odorantes dont la composition est inconnue, exprimée en unité d'odeur ;
- de **polluants radioactifs**.

Plusieurs types de sources et de polluants peuvent être pris en compte en même temps dans une même modélisation :

- Des **sources ponctuelles** industrielles (incinérateur, centrale thermique...),
- Des **sources diffuses** ou volumiques (atelier de peinture, carrières...),
- Des **sources linéiques** (trafic automobile).

Choix de la météorologie adaptée à la complexité de l'étude

Plusieurs types de modélisation sont possibles avec le logiciel ARIA Impact™ :

- **Modélisation pour une situation particulière** : il s'agit de modéliser la dispersion des polluants atmosphériques pour une situation météorologique fixée par l'utilisateur (modélisation pour une vitesse de vent et une direction de vent données). Ce mode de calcul peut être utilisé par exemple pour étudier un cas de dysfonctionnement associé à une situation météorologique défavorable, une phase de démarrage, ou encore pour comparer des scénarios d'émissions entre eux.
- **Modélisation statistique depuis une rose des vents** : il s'agit de modéliser la dispersion des polluants atmosphériques en prenant en compte les fréquences d'occurrence d'une rose des vents général. Il est alors possible de calculer des moyennes annuelles, le centile 100 ou des fréquences de dépassement de seuil. Ce mode de calcul est bien adapté pour les polluants gazeux et si la marche de production et d'émissions est constante sur l'année.
- **Modélisation statistique à partir d'une base météorologique complète** : il s'agit de modéliser la dispersion des polluants atmosphériques en prenant en compte une base complète de données météorologiques. Dans ce cas, un calcul académique est réalisé pour chaque échéance météorologique de la base de données. Il est alors possible de calculer des moyennes annuelles, des centiles (98, 99,5 etc...) ou des fréquences de dépassement de seuil. Les statistiques sont donc réalisées à partir de la modélisation de chaque séquence météorologique horaire sur plusieurs années (8 760 situations météo sur une année) ce qui permet de bien tenir compte des variations diurnes et saisonnières des concentrations.

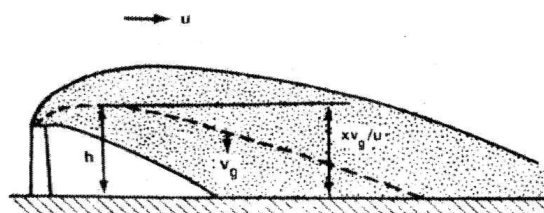
Variation temporelle des émissions

ARIA Impact™ permet de prendre en compte les variations temporelles des émissions. Les émissions peuvent varier en fonction de l'heure, du jour et du mois de l'année.

Il est également possible d'intégrer des périodes de fonctionnement particulières (arrêt technique, panne de fonctionnement du système de traitement des gaz...).

Dépôts au sol

ARIA Impact™ peut prendre en compte la chute de particules par effet gravitaire. Dans ce cas, la vitesse de chute est automatiquement calculée en fonction de la granulométrie et de la densité des particules, faisant varier l'axe d'inclinaison du panache. De plus, la vitesse de dépôt sec définie dans les caractéristiques des espèces permet de calculer les **dépôts secs**.



ARIA Impact™ permet également de prendre en compte le lessivage du panache par la pluie. Cette fonction permet de calculer les **dépôts humides** en plus des dépôts secs.

Dispersion par vents calmes

La prise en compte des vents calmes dans les calculs de dispersion implique l'utilisation d'un modèle plus performant (modèle 3D à bouffées gaussiennes). ARIA Impact™ intègre en standard un algorithme spécifique permettant de calculer l'impact des sources dans le cas de vents calmes, contrairement aux modèles gaussiens classiques.

Un vent est considéré calme lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 m/s.

Reconstitution de profils verticaux météorologiques

Dans le cas de cheminée, la surélévation du panache est calculée entre autres à partir de la vitesse du vent et de la température de l'air. Ces valeurs sont fournies dans la base de données météorologique. Cependant, ces données correspondent la plupart du temps à des mesures de station sol, c'est-à-dire qu'elles sont mesurées à environ 10 mètres du sol. Pourtant, les valeurs de vitesse de vent et de température observées au sommet de la cheminée peuvent varier de manière importante suivant la hauteur de celle-ci : par exemple, plus la cheminée est haute, plus la vitesse du vent est élevée au niveau du débouché.

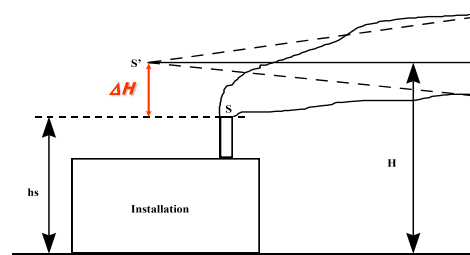
Afin de prendre en compte cette variation de vitesse de vent dans les calculs de la dispersion des polluants atmosphériques, le logiciel ARIA Impact™ peut calculer des profils verticaux de vent en fonction des mesures de vent au sol, de la turbulence atmosphérique et de l'occupation des sols, afin de connaître la vitesse du vent au niveau du débouché de la cheminée.

Prise en compte de la couche de mélange

ARIA Impact™ peut calculer la hauteur de couche de mélange à partir des données météorologiques horaires disponibles. Cette hauteur de mélange est alors prise en compte dans le calcul de dispersion par réflexion des panaches sur la couche de mélange.

Surélévation de panache issu de cheminée

Dans le cas de cheminée, lorsque les rejets sont chauds ou que la vitesse d'éjection des fumées est importante, on peut prendre en compte une surélévation du panache. En effet, les fumées de combustion vont s'élever au-dessus de la cheminée jusqu'à ce que leur vitesse ascensionnelle initiale et les effets de différence de densité (dus à la différence de température air/fumées) ne soient plus significatifs. Tout se passe comme si l'émission des rejets se faisait à une hauteur réelle d'émission (hauteur de la cheminée) augmentée de la surhauteur due aux conditions d'éjection. ARIA Impact™ prend en compte les effets de la surélévation des fumées de cheminée. Plusieurs formulations permettant de calculer la surélévation des fumées sont codées dans ARIA Impact afin d'adapter la formule la plus adéquate au cas d'étude (Formule de Holland, Formule de Briggs, Formule de Concawe...).



Conversion des NOx en NO et NO₂

Dans le cas de la modélisation des émissions liées au trafic automobile, ARIA Impact™ contient un algorithme simple permettant de calculer les concentrations en NO et NO₂ à partir des concentrations en NOx, à l'aide de la formule de conversion de Middleton.

Prise en compte simplifiée de la topographie

ARIA Impact™ permet de prendre en compte de manière simplifiée les topographies peu marquées. Un algorithme simple permettant de prendre en compte le relief, sans faire appel à des calculs de vents tridimensionnels, peut être activé dans le module de calcul. Cet algorithme permet de rapprocher du relief l'axe du panache pour des atmosphères stables.

Envois de poussières

ARIA Impact™ contient un module spécifique pour le calcul des envolées de poussières fines, dans le cas d'un **stockage de poussières exposé au vent**.

Cette option permet d'estimer la quantité de poussières émises par une source surfacique en fonction de la rafale de vent, puis de modéliser la dispersion de ces poussières. Il peut s'agir par exemple d'un tas de charbon dont, par vent fort, les poussières fines vont s'envoler. Le calcul de la quantité émise de poussières passe par l'estimation du potentiel d'érosion du stockage, puis des facteurs d'émission fonction de la rafale de vent.

Résultats

Grandeurs calculées

ARIA Impact™ permet de calculer les grandeurs suivantes :

- **moyennes mensuelles et/ou annuelles** de polluant autour du site, en concentrations et dépôts au sol,
- **fréquences de dépassement de seuils** en moyennes journalières ou horaires (normes françaises et européennes),
- **centiles 98, 99.8, 100** ou autres valeurs de centiles sur une base de calcul prédéfinie (horaire, journalière, 8 heures...).

Les résultats de concentrations peuvent être exprimés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$, ng/m^3 , pg/m^3 ou fg/m^3 pour les polluants classiques, en uo/m^3 pour les odeurs et en Bq/m^3 pour les polluants radioactifs.

Cartographies

Les résultats obtenus avec ARIA Impact™ peuvent être présentés sous forme cartographique au format image, mais aussi en des formats numériques **compatibles** avec la plupart des **Systemes d'Informations Géographiques** tels que Mapinfo, ArcView ou SURFER.

Un export des résultats vers **Google Earth** permet également de visualiser les résultats sur une photo aérienne directement avec le logiciel Google Earth.



Annexe 12 : Avis du Maire

Modalités d'usage futur du site de l'unité de méthanisation de la SAS ARTOIS UNITERR en cas de mise à l'arrêt définitive

En cas de mise à l'arrêt définitive de l'activité de méthanisation soumise à enregistrement, les exploitants informeront le préfet au moins trois mois avant l'arrêt définitif de l'unité de méthanisation conformément à l'article R512-46-25 du Code de l'Environnement.

De plus, la notification devra préciser les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent, notamment :

- L'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents sur le site ;
- Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Le tableau ci-dessous présente les dispositions qui seront prises en cas de mise à l'arrêt définitif du site, afin d'assurer la protection de l'environnement et la sécurité du site.

Ouvrages	Vidange et inertage	Démantèlement et/ou revente
Bâtiments de réception des intrants	Fosses et plateformes de stockage Canalisations Évacuation des matières organiques restantes	Pompe et canalisation Vis des systèmes d'alimentation des cuves Doubles membranes
Méthanisation	Digesteurs et post-digesteurs Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Agitateurs Pompe et canalisation
Valorisation du biogaz	Poste injection et canalisation de gaz Chaudière Évacuation en centre spécialisé des huiles et carburants	Transformateur Chaudière Réservoir de combustibles
Stockage du digestat	Fosses de stockage Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Pompe et canalisation
Local technique	Pompe et canalisation Ballon d'eau chaude Mise hors tension de tous les circuits électriques	Pompe et canalisation Ballon d'eau chaude
Armoires électriques	Coupure de l'arrivée générale Vidange et traitement en site spécialisé des éventuels produits conducteurs	Armoires électriques Transformateur

De plus, les opérations générales suivantes seront réalisées :

- Coupure de l'alimentation en eau et en électricité ;
- Nettoyage du séparateur d'hydrocarbures ;
- Évacuation des véhicules ;
- Fermeture des locaux et de l'accès au site.

Le site ne devra pas porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement et permettre un usage futur déterminé selon les dispositions des articles R.512-46-26 et R.512-46-27.

Conformément à l'article R512-48-26, l'exploitant informe le préfet et les personnes consultées d'un accord ou d'un désaccord sur le ou les types d'usage futur du site. A défaut d'accord et après expiration des délais prévus, l'usage retenu est un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt. Avant la construction du site de méthanisation, la parcelle avait un usage agricole. Lors de l'arrêt définitif de l'activité de méthanisation, la parcelle occupée retrouvera un usage agricole.

Avis de Monsieur de Maire

AVIS FAVORABLE



Date et signature

20/09/2021



SAS ARTOIS UNITERR
1050 Avenue François Mitterrand
62 810 AVESNES-LE-COMTE

Mairie de GRINCOURT-LES-PAS
A l'attention de Monsieur le Maire
7 Rue Principale
62 760 GRINCOURT-LES-PAS

Objet : Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du projet de la SAS ARTOIS UNITERR,
dossier d'enregistrement ICPE

Fait le 20 septembre 2021, à AVESNES-LE-COMTE

Monsieur le Maire,

La SAS ARTOIS UNITERR, dont je suis le président, projette la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de GRINCOURT-LES-PAS.

La SAS ARTOIS UNITERR sera une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique 2781-2.

Le dossier d'Enregistrement est actuellement en cours de réalisation.

Selon l'article R. 512-46-4 du Code de l'Environnement relative aux ICPE, **l'avis du maire est sollicité concernant l'usage futur du site en cas de mise à l'arrêt définitif de l'installation. Cet avis doit figurer dans le dossier d'enregistrement.**

Je me permets donc de solliciter votre avis concernant le projet.

Vous trouverez en pièce jointe la proposition concernant l'usage futur du « site de l'unité de méthanisation de la SAS ARTOIS UNITERR » en cas d'arrêt définitif de l'activité sur ce site et les conditions de remise en état du site.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercie pour le temps que vous consacrerez à ma demande.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul HEMERY
SAS ARTOIS UNITERR

Annexe 13 : Plan de formation du constructeur



Biogaz PlanET France

Rue Ampère

35340 LIFFRÉ

Tel : 02 23 25 56 50

Fax: 02 23 25 52 84

info@biogaz-planet.fr

Plan de formation des exploitants PlanET

Les exploitants PlanET bénéficient d'une formation complète et d'un accompagnement tout au long de la mise en service de leur installation de méthanisation. Cet accompagnement, assuré par les techniciens des services technique et biologique de Biogaz PlanET France, est proposé aux membres du personnel amenés à travailler sur l'installation de méthanisation et présents au moment de la formation.

1. Formation proposée lors de la mise en service

1.1. Suivi biologique – 3h

Thèmes abordés :

- Explication du processus biologique,
- Consignes pour un bon fonctionnement biologique de l'installation,
- Consignes pour le démarrage de l'installation,
- Préconisations pour la surveillance quotidienne (suivi biologique et administratif),
- Mise au point de la ration d'alimentation de démarrage.

Documents remis au cours de la formation :

- Classeur contenant les supports de la formation ainsi que des documents utiles aux enregistrements quotidiens de l'installation (suivi administratif),
- Journal de Bord « Process » à compléter quotidiennement par l'exploitant,
- Kit d'échantillonnage pour les premières analyses.

1.2. Suivi technique (process)

Thèmes abordés :

- Volet 1 : au moment du chauffage des fermenteurs – **½ journée**
 - Consignes pour le démarrage de l'installation,
- Volet 2 : au moment du démarrage du moteur – **½ journée**
 - Fonctionnement technique de chacun des composants,
 - Consignes et démonstration des travaux de maintenance devant être effectués par l'exploitant,
 - Préconisations pour la surveillance quotidienne,
 - Risques et sécurité.

Biogaz PlanET France

Rue Ampère

35340 Liffre

www.biogaz-planet.fr

Tél. : 02 23 25 56 50

Fax : 02 23 25 52 84

info@biogaz-planet.fr

Sarl au capital de 1 100 000 €

SIRET : 493 479 935 00030

TVA : FR15493479935



- ❑ Documents remis à l'issue de la formation :
 - Fiches techniques de chacun des composants de l'installation décrivant les opérations de surveillance et d'entretien à réaliser par l'exploitant.

1.3. Suivi technique (injection de biométhane) – ½ journée voire 1 journée

Cette formation est assurée par Biogaz PlanET France en collaboration avec le fournisseur du module d'injection. La formation a lieu au moment de la mise en service du module, suivie d'une formation complémentaire au moment de la première maintenance.

- ❑ Thèmes abordés :
 - Mode d'emploi et navigation sur l'interface,
 - Consignes pour le démarrage du module d'injection,
 - Préconisations pour la surveillance quotidienne (points clés à surveiller et fréquence de surveillance préconisée),
 - Consignes et démonstration des opérations de maintenance devant être effectuées par l'exploitant.
- ❑ Documents remis au cours de la formation :
 - Classeur contenant les supports de la formation,
 - Journal de Bord « Injection » à compléter quotidiennement par l'exploitant.

2. Optimisation de l'installation

En complément de ces sessions de formation, les techniciens des services technique et biologique de Biogaz PlanET France se tiennent à la disposition des exploitants afin de répondre à leurs questions durant toute la période de mise en service de l'installation de méthanisation.

2.1. Optimisation biologique

Le service biologique accompagne les exploitants tout au long des premiers mois de fonctionnement de l'installation afin d'atteindre la pleine puissance dans les meilleurs délais et d'optimiser la production de méthane sur la durée :

- Ajustement de la ration d'alimentation en fonction des substrats disponibles au moment du démarrage et du comportement de la matière en fermentation,
- Ajustement des paramètres d'agitation, d'insertion et de température afin de limiter la formation de couche de matière surnageante,
- Organisation des envois d'échantillons à analyser en laboratoire,



- Analyse des échantillons par le laboratoire PlanET (Liffré, 35) et transmission des résultats et des consignes aux exploitants dans un délai de 3 jours,
- Assistance téléphonique pour répondre à toutes les questions des exploitants,
- Visite sur site des techniciens PlanET si nécessaire.

2.2. Optimisation technique

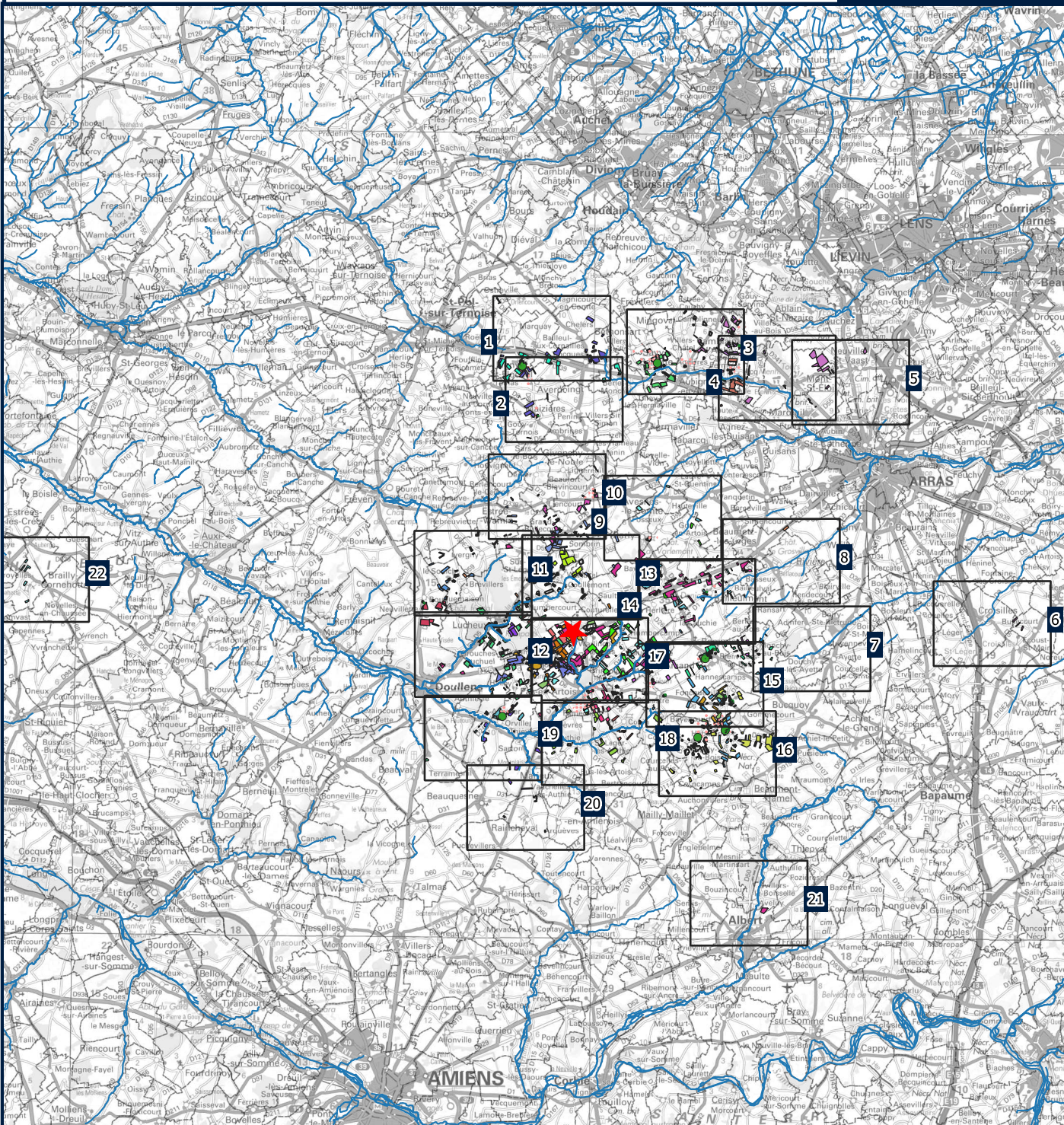
Le service après-vente assure un accompagnement technique sur site et à distance tout au long des premiers mois de fonctionnement de l'installation :

- Aide aux exploitants pour une prise en main rapide de l'installation,
- Mise en place de différents réglages en fonction de la qualité du biogaz produit et des besoins des exploitants,
- Assistance téléphonique pour répondre aux différentes questions et intervenir en cas de pannes ou dysfonctionnements,
- Visite sur site des techniciens PlanET si nécessaire.

Par la suite, PlanET propose aux exploitants une offre de suivi technique et biologique adaptée aux besoins des exploitants et à la configuration de l'installation. Nous proposons nos services pour le suivi biologique et la maintenance préventive et curative de l'installation (process et injection).

Annexe 14 : Plan d'épandage

Annexe 14-1 : Cartographie des exclusions



Légende

- Parcellaire**
- ANSART ALAIN
 - BETHENCOURT THIERRY
 - CARON JEAN-LOUIS
 - DILLY BENOIT
 - EARL BRICOUT
 - EARL CAMUS
 - EARL DANICOURT
 - EARL DURANEL FABIEN
 - EARL DELASSUS JACKY
 - EARL DELCOURT PASCAL
 - EARL FLEURI
 - EARL LOCQUET
 - EARL VANDERBEKEN FARDEL
 - EARL VIARD HUBERT
 - FAVRE MANUEL
 - GAEC ANCIEN MOULIN
 - GAEC BEAUCOURT
 - GAEC CARON
 - GAEC DERUE
 - GAEC DELALEAU
 - GAEC DU VALANDIN
 - GAEC JLM BAUDERLIQUE
 - GAEC LE FOULCQUOIS
 - GRANDHOMME MARTINE
 - GAEC MOULIN CAMUS FRERES
 - HOSSARD MARC
 - INDIVISION FORTIEZ
 - JOURDEL THIERRY
 - LEROUX CHRISTOPHE
 - SCEA BOUTIN FRERES
 - SCEA DU CHAMP JACQUES

- Éléments d'exclusion**
- Habitation ou local habituellement occupé par un tiers
 - Terrain de sport
 - Cours d'eau
 - Captages d'eau potable
- Périmètre de protection de captage**
- Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- Exclusions**
- 50 m liés aux habitats et local tiers
 - Exclusion liée aux terrains de sport
 - 35 m liés aux cours d'eau
 - 50 m liés aux points de prélèvement
 - Exclusion liée aux périmètres de protection de captage
 - Exclusion liée à l'exploitant
- Limites administratives**
- Communes

